

AVANT - PROPOS

Par

Jean Louis BERGEL

Ce nouveau "Cahier de Méthodologie Juridique" est consacré à l'étude des "formulations d'objectifs dans les textes législatifs". Il est le fruit d'une collaboration passionnante et féconde de l'administration et des services législatifs du Sénat et de l'Atelier de Méthodologie Juridique d'Aix-Marseille. Cette recherche, poursuivie pendant près de deux ans, avait pour objet d'analyser et d'apprécier un procédé de technique législative quelque peu insolite dans le processus normatif classique mais qui semble se développer de nos jours, en particulier dans certaines matières.

La normativité n'est pas uniforme : elle s'exprime à des degrés divers de précision et de contrainte que toute une palette d'outils de régulation juridique peuvent façonner. Les formulations d'objectifs procèdent du concept de "soft law", bien connu des internationalistes mais peu étudié en droit interne, encore que les "standards" qu'on y rencontre couramment (v° Cahier de Méthodologie n° 3) en soient une illustration flagrante.

Leurs inconvénients ou leurs mérites sont controversés comme l'ont montré les réponses que diverses hautes autorités parlementaires, juridictionnelles ou administratives ont bien voulu faire à un questionnaire qui leur avait été adressé. Ces discussions montrent l'intérêt qui s'attache à ce problème de méthodologie législative dont se préoccupent actuellement des juristes de nombreux pays, même anglo-saxons.

Mais la principale difficulté rencontrée au sein de l'Atelier fut celle d'une définition de l'objet de cette étude. En définitive, par "formulations d'objectifs", il faut entendre les déclarations d'objectifs, de caractère finaliste, poursuivant un but de politique juridique, exprimées dans les textes de lois, même s'il ne s'agit que de déclarations d'intention très générales n'ayant

pas d'effet matériellement normatif. On a pris pour critère le fait que ces déclarations d'objectifs soient incluses dans des articles de lois, à l'exclusion des exposés des motifs et des intitulés.

Le recensement effectué par les services du Sénat s'est étendu à une dizaine d'années en certaines matières et à une période plus courte pour d'autres. Une étude exhaustive a été réalisée sur les lois adoptées en 1979, 1982 et 1987. L'analyse de textes particulièrement topiques et des problèmes de méthode, d'expression, de typologie, d'efficacité... de ces formulations d'objectifs a permis d'en apprécier l'origine, les fonctions et les effets.

Cet ouvrage reproduit les travaux des services du Sénat et des séances de l'Atelier de Méthodologie Juridique. Il comporte aussi des contributions plus spécifiques sur des aspects essentiels de l'usage des formulations d'objectifs dans les textes de lois. Il a pour but de dégager plus clairement les formes, le rôle, les avantages et les limites de ce procédé quelque peu empirique de la méthodologie législative contemporaine.

Qu'il nous soit permis d'exprimer ici notre satisfaction devant une telle convergence d'intérêt et d'efforts des services législatifs et de l'Université et de remercier chaleureusement tous ceux qui ont bien voulu contribuer aussi utilement à cette réflexion qui, si elle ne peut prétendre à l'exhaustivité et si elle laisse certaines des multiples questions posées encore sans réponse, a le mérite d'avoir nimbé de quelques rayons lumineux une importante zone de pénombre de l'action législative...